

## Contribution du Conseil régional d'Ile-de-France à la consultation sur la stratégie « EU 2020 »<sup>1</sup>

### Messages clés

La Région Ile-de-France :

1. regrette l'absence de réflexion sur le **bilan de la stratégie de Lisbonne telle que mise en œuvre durant les années 2000-2010** et sur la manière dont la Commission envisage de corriger le tir par rapport à une stratégie qui n'a pas produit les résultats escomptés. La **gouvernance** (notamment le manque d'appropriation) de la stratégie étant en grande partie à l'origine de l'échec de cette stratégie, ce thème devrait être au cœur des débats sur « EU 2020 ».

2. regrette que la Commission n'aborde pas dans son texte la question du choix du **modèle de croissance que nous voulons pour l'UE**, particulièrement importante dans le contexte actuel d'une crise dont l'UE ne sortira que très progressivement. **La Région invite ainsi la Commission, le Conseil et le Parlement européen à faire de ce thème un des sujets centraux des débats sur la future stratégie « EU 2020 ».**

3. plaide en faveur d'une **meilleure prise en compte de la dimension territoriale dans les politiques et programmes communautaires**, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation afin d'améliorer les synergies entre les divers programmes et d'améliorer leur impact dans les territoires.

4. invite la Commission, le Conseil et le Parlement européen à maintenir après 2013, **une politique de cohésion forte, couvrant l'ensemble du territoire européen**, et à considérer cette politique comme un des piliers majeurs de la future Stratégie « EU 2020 ».

5. est d'avis qu'il est essentiel pour sa compétitivité que l'UE se dote d'une véritable **politique industrielle durable fondée sur l'innovation, à la fois technologique et sociale/sociétale**, intégrant les concepts d'**éco-innovation et d'éco-design**, à même de promouvoir le développement des écotechnologies et des éco-activités.

6. invite la Commission et le Conseil européen à concevoir une **gouvernance multi-niveaux** assurant la pleine participation des collectivités territoriales à la réflexion sur, l'élaboration et la mise en œuvre de la future Stratégie « EU 2020 ».

---

<sup>1</sup> COM(2009)647 final: « Document de travail de la Commission – Consultation sur la future stratégie 'UE 2020' »

## Remarques générales

La Région Ile-de-France se félicite de la parution du Document de travail de la Commission sur lequel se fonde la consultation publique sur la future stratégie « UE 2020 », destinée à succéder à la Stratégie de Lisbonne. La Région Ile-de-France se félicite de la volonté de la Commission de consulter les parties prenantes ; toutefois, si elle est consciente des contraintes liées à un calendrier très serré, la Région **regrette que cette consultation se déroule dans une telle précipitation** et qu'un si bref délai soit donné pour contribuer au débat. L'association des diverses parties prenantes à la réflexion sur une stratégie aussi cruciale pour l'avenir de l'Europe et de ses citoyens doit être le fruit d'un débat sur la durée et non d'une brève consultation sur un document qui reste encore très général et ne comprend pas l'ensemble des éléments liés à la réflexion.

De même, l'absence de réflexion dans le document de la Commission sur le **bilan de la stratégie mise en œuvre sur les années 2000-2010** et sur la manière dont la Commission envisage de corriger le tir par rapport aux limites observées nous semble tout à fait dommageable. Parmi ces limites, le **manque d'appropriation** de la stratégie par les décideurs, les agents socio-économiques et les citoyens revient régulièrement.

Après avoir largement communiqué, avant la publication de ce texte, sur la nécessité et sa volonté de recadrer la stratégie et de la recentrer sur un nombre plus réduit de domaines pour en améliorer l'impact, la lisibilité et l'appropriation, la Commission propose au final trois grandes priorités certes, mais dont le contenu couvre un champ extrêmement large de politiques et domaines d'action. Les décideurs européens risquent ainsi de manquer l'occasion de concevoir une stratégie avec laquelle parties prenantes et citoyens seraient plus en phase. La Région Ile-de-France est d'avis que **la future stratégie européenne gagnerait à définir un nombre plus réduit de priorités, qui soient plus précises et surtout plus opérationnelles.**

Par ailleurs, si le texte évoque bien le **contexte de la crise**, la Commission semble placer sa réflexion et ses ambitions en grande partie dans un contexte de sortie de crise, ce qui semble être une position optimiste compte tenu du contexte économique actuel et de ses conséquences pour les entreprises et les citoyens européens. La Région Ile-de-France est d'avis que de nouvelles secousses économiques et financières ne sont pas à exclure, le scénario le plus probable pour l'Europe étant celui d'une reprise très molle et un contexte difficile pour les finances publiques. Il est ainsi essentiel de définir des priorités et d'adopter une stratégie de développement cohérente à moyen et long termes, d'autant qu'un des enseignements de la crise est justement qu'il y a plusieurs modèles de fonctionnement du capitalisme (qui ont réagi différemment au choc) et que ces disparités, loin de s'homogénéiser comme on avait parfois eu la tentation de le croire dans les années 1990 et 2000, risquent au contraire de s'amplifier dans les années qui viennent. Ce contexte rend plus que jamais essentielle **la question du choix du modèle de croissance souhaité, un enjeu qui ne semble pas pris en compte dans le document de la Commission.**

Enfin, il est surprenant de noter que **le document de la Commission ne mentionne à aucun moment la politique de cohésion** qui, par ses priorités et la spécificité de son mode de conception et de sa mise en œuvre, au plus près des acteurs socio-économiques et des citoyens des territoires et de leurs besoins, doit être considérée comme l'un des principaux instruments au service de la cohésion territoriale et sociale certes mais aussi de la compétitivité des territoires de l'UE.

**La Région Ile-de-France invite les décideurs européens à maintenir une politique de cohésion forte, couvrant l'ensemble du territoire européen, à considérer cette politique comme une des pierres angulaire de la mise en œuvre de la future Stratégie « EU 2020 ».**

## Quelles priorités pour la stratégie « EU 2020 » ?

Sur les **grands objectifs** qui doivent être ceux de la nouvelle stratégie, on ne peut être qu'en ligne avec ce que propose la Commission de manière générale, avec trois grands axes correspondant grosso modo aux trois piliers (économie fondée sur la connaissance, social, environnement) de la Stratégie de Lisbonne. La Région Ile-de-France souhaite néanmoins rappeler son attachement à **l'équilibre entre ces trois piliers**. En outre, un modèle fondant le développement économique durable de l'UE sur la recherche et l'innovation technologique seulement risquerait de créer ou renforcer les disparités infrarégionales.

La **préservation d'un tissu industriel** représente un enjeu essentiel pour l'UE en termes de croissance et d'emplois et de compétitivité internationale, compte tenu des effets d'entraînements qu'il génère sur le reste de l'économie (une partie non négligeable des activités de service et de R&D est directement liée à l'industrie) et de la légitimité qu'il donne à l'Union pour définir des normes et des standards internationaux (y compris sur les plans sanitaire et environnemental). Dans le contexte actuel de la crise et face à une très forte concurrence internationale entre les entreprises mais aussi les marchés du travail et, de plus en plus, une concurrence sur les activités de R&D (et leur localisation en particulier) susceptible de porter des coups fatals à des pans entiers de l'activité européenne, **l'Europe doit se doter d'une véritable politique industrielle, fondée sur la R&D&I**, et non se limiter à une politique de concurrence ne prenant pas suffisamment en compte cette dimension internationale.

Une telle politique doit permettre de **s'assurer de l'existence ou maintenir la position de champions européens** dans des secteurs structurants d'avenir et/ou générateurs d'emplois et d'effets d'entraînement pour les autres secteurs industriels et/ou répondant à des besoins objectifs, tels le spatial, les réseaux et systèmes de communication, la réalité augmentée, les prothèses intelligentes, les biotechnologies, la thérapie cellulaire, l'imagerie médicale, la photonique, les nanotechnologies, les matériaux avancés, les transports, les énergies renouvelables, les éco-activités. Si la définition de ces secteurs clés est un exercice difficile, elle permet d'éviter le saupoudrage et l'illisibilité des interventions publiques.

Cette politique devrait s'appuyer notamment sur:

- une politique de R&D plus lisible et plus ciblée, les moyens disponibles ne permettant de produire de réels effets qu'en concentrant l'intervention publique européenne, avec pour objectif que ces politiques bénéficient bien aussi aux PME ;
- une politique **d'innovation promouvant à la fois l'innovation technologique et l'innovation sociale/sociétale** : la Région Ile-de-France soutient particulièrement les éco-activités et les écotecnologies, via des aides régionales à l'éco-innovation et l'éco-design, et souhaite vivement que le soutien apporté aux organisations et projets régionaux trouvent des débouchés dans les futurs programmes communautaires leur permettant de développer des collaborations à l'échelle européenne;
- des politiques fortes en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie à même d'améliorer la formation initiale et continue et de **limiter les freins institutionnels à la mobilité** ;
- un maillage plus efficace des transports et de la diffusion du haut débit (le risque d'engorgement des réseaux de plus en plus fort) ;
- une stratégie européenne en matière de maîtrise des ressources (énergie, matières premières...);
- une structure chargée d'effectuer de la veille technologique/intelligence économique, en capacité d'aider les décideurs européens et les entreprises (PME notamment) dans leurs choix stratégiques ;
- une approche proactive et offensive de l'UE dans concernant la définition des normes et standards internationaux (environnementaux, sanitaires, juridiques, financiers);
- les moyens d'intervention de la BEI.

La prise en compte de **l'éducation et de la formation tout au long de la vie** sur la compétitivité de l'UE et de son industrie et sur sa capacité à conserver et attirer les industries et les entrepreneurs sur son territoire est primordiale. Le rôle et les compétences des régions sur ces questions ainsi que la

proximité des décideurs régionaux avec les bassins d'emplois et leur connaissance des difficultés des entreprises présentes sur leur territoire font des régions des acteurs incontournables dans l'élaboration de réponses en vue d'une meilleure adaptation des qualifications aux besoins du marché.

L'éducation et la formation tout au long de la vie sont aussi les clés pour parvenir à une société de la connaissance mêlant compétitivité et cohésion sociale. La Région Ile-de-France estime que l'enjeu premier est de doter l'Union européenne d'un **système éducatif** permettant à un nombre toujours plus important de jeunes d'intégrer le monde du travail mais également de se réaliser en tant que citoyen. Ce système doit se caractériser par sa **capacité d'inclusion et par son excellence**.

**La mobilité européenne des étudiants mais également de l'ensemble des apprenants** est un élément clé en vue de développer l'ouverture culturelle, la maîtrise de plusieurs langues, la créativité, la citoyenneté européenne et in fine la compétitivité de l'économie européenne. L'UE doit donc prendre les mesures et dégager les budgets qui permettront de faire de la mobilité la norme et non l'exception. **La Région Ile-de-France invite la Commission européenne à promouvoir un partenariat entre tous les acteurs impliqués dans la mobilité des apprenants**. Les Régions, qui, à l'image de la Région Ile-de-France, ont fortement investi ce champ, tant du point de vue financier que du point de vue de l'accompagnement, ont vocation à jouer un rôle central dans ce nouveau partenariat. La Région Ile-de-France propose à ce titre l'établissement, entre la Commission et les Régions qui le souhaitent, de « conventions de mobilité des apprenants » qui pourraient déboucher sur la mise en place de « **plateformes régionales de la mobilité des apprenants** »<sup>2</sup>.

Faire du concept de « formation tout au long de la vie » une réalité est l'autre enjeu majeur pour faire de l'UE une société compétitive et inclusive. Ce dernier doit permettre à l'UE de s'adapter au mieux aux besoins de la société mais également de combattre le chômage et l'exclusion sociale. L'ensemble des habitants de l'UE devraient, à travers l'accès à de nombreuses formations et l'existence d'un soutien financier important en cas de perte d'emploi, avoir l'opportunité de réaliser un parcours professionnel correspondant aux attentes de la société mais également à leurs aspirations. Dans ce domaine, les Régions ont également un rôle important à jouer dans la mesure où elles connaissent les besoins économiques et sociétaux d'un territoire et sont donc les plus à même d'adapter l'offre de formation.

Ces questions sont ainsi très liées au **pilier social** de la future stratégie "EU 2020". La Région Ile-de-France est d'avis en effet que l'on ne peut envisager la question sociale uniquement sous l'angle des questions de ressources humaines et de la modernisation du marché du travail, mais qu'il convient de l'inclure dans une stratégie globale d'éducation et de formation tout au long de la vie, avec un volet sur l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations. Il s'agit ici de **resituer la question sociale dans une approche collective, de solidarité, telle que prise en charge en grande partie par les collectivités locales, et non dans une logique individuelle**.

**Les politiques d'aménagement et de transports sont également au cœur de la compétitivité de l'UE**. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), qui correspond à la vision régionale pour l'aménagement du territoire francilien à l'horizon 2030, dessine une région socialement équitable, économiquement ambitieuse et écologiquement durable et crée les conditions d'un rayonnement global de l'Île-de-France, en réponse aux défis du XXIème siècle. Le SDRIF s'attache à développer la **solidarité territoriale, la sécurité environnementale et l'efficacité économique**, ainsi que la maîtrise des mobilités, garantes de la qualité de vie de ses habitants comme de son rayonnement international. **La mise en œuvre de tels agendas régionaux, ambitieux et en ligne avec les priorités de développement de l'UE et à même de contribuer à la compétitivité de l'UE, doit pouvoir bénéficier, après 2013, des politiques et des programmes communautaires tels qu'ils seront définis dans le cadre de la future stratégie « EU 2020 », en particulier la politique de cohésion qui constitue un apport essentiel pour le développement durable et équilibré des régions européennes**.

La politique en matière de transports (urbain et transeuropéen) est cruciale pour notre région. L'Ile-de-France et le Bassin parisien sont un élément moteur du nord ouest européen et il est important que le réseau transeuropéen de transport de demain puisse répondre aux attentes des citoyens des grands

---

<sup>2</sup> Ces propositions sont incluses à la contribution remise en décembre 2009 par la Région Ile-de-France en réponse au Livre vert de la Commission sur la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage

bassins de vie sans oublier l'ouest de l'Europe historique. Tout en soutenant le projet de la Commission de défendre un réseau européen de transport global et intégré, plutôt que l'addition de segments transnationaux des 27 réseaux nationaux, la Région Île de-France vit tous les jours l'impérieuse nécessité d'articuler avec soin les transports urbains et le réseau de transport national ou international. **Ainsi, le réseau transeuropéen de transports doit favoriser la ville compacte et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les grandes agglomérations.**

## Quels moyens ?

Dans son document, la Commission fait l'impasse sur une réflexion qui nous semble primordiale dans la perspective des débats à venir sur le cadre budgétaire post 2013, la politique régionale post-2013, le 8<sup>ème</sup> PCRD, etc, à savoir la réflexion sur les moyens au service des ambitions affichées. Ce texte constituait une occasion pour la Commission de présenter sa vision politique, elle n'en a pas profité.

En particulier, **le document ne mentionne à aucun moment la politique de cohésion** ni son impact sur la réalisation des objectifs de croissance durable et de création d'emplois. Dans le contexte des récents débats liés au projet de communication de la Commission (« EU budget reform non paper ») largement commentés, sur la révision du cadre budgétaire de l'UE, la Commission avait là aussi l'opportunité de clarifier sa position par rapport à la politique de cohésion, clarification qui aurait été bienvenue pour les représentants des collectivités territoriales.

De par sa conception, prenant en compte les disparités territoriales des territoires européens, et sa mise en œuvre, la politique régionale a le double avantage de permettre à l'UE de répondre aux besoins de ses grands secteurs industriels et aux défis variés, résultant de spécificités culturelles, économiques et sociales très diverses auxquels font face ses territoires. **La politique régionale européenne devrait ainsi être considérée comme l'un des principaux instruments de mise en œuvre et de réalisation de l'agenda EU 2020.**

**La Région Ile-de-France souhaite que soit reconduite, sur la période post-2013, une politique de cohésion ambitieuse couvrant l'ensemble du territoire européen** destinée à réduire les écarts de développement entre les régions européennes, de même que les disparités infrarégionales, tout en appuyant la compétitivité internationale des régions les plus avancées.

## Mise en œuvre de la stratégie : le thème de la gouvernance

L'échec de la stratégie de Lisbonne telle que mise en œuvre de 2000 à 2010, et malgré sa révision à mi-parcours et les retouches opérées en 2005, est avant tout l'échec de son mode de gouvernance. La Région Ile-de-France invite la Commission et le Conseil à prendre acte des limites de la Méthode Ouverte de Coordination et à renforcer le volet communautaire dans le système de gouvernance de la future Stratégie « EU 2020 ».

La Région Ile-de-France se félicite du souhait de la Commission de voir le Parlement européen jouer un rôle plus important dans la gouvernance de la future stratégie. Il en va de même concernant sa volonté « *d'élaborer une stratégie de convergence et d'intégration qui reconnaisse plus explicitement la forte interdépendance (...) entre les différents niveaux de pouvoir (UE, États membres, régions, partenaires sociaux, soit une gouvernance à plusieurs niveaux) et entre les différentes politiques, ainsi qu'entre les politiques et instruments et l'importance de politiques intégrées en vue de la réalisation des objectifs généraux.*

En effet, l'amélioration des synergies d'actions entre les divers niveaux de gouvernance passe forcément par une meilleure association des régions à la définition et à la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux européen et national et ce quel que soit le contexte institutionnel dans les divers Etats membres de l'UE.

La Région Ile-de-France se félicite ainsi des conclusions du Conseil européen des 10-11 décembre 2009<sup>3</sup> et souhaite qu'elles soient suivies d'avancées concrètes sous la forme d'une **concertation formalisée avec les régions** via le Comité des Régions et les associations de collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de la future stratégie.

Au-delà d'une implication plus grande des autorités régionales et locales via les mécanismes propres à la mise en œuvre de la Stratégie, **les discussions sur la programmation des fonds structurels pourraient constituer un moment clé pour la mise en place de ce dialogue entre les décideurs régionaux, nationaux et européens.**

Si le document pointe bien le constat de l'échec de la gouvernance de la stratégie de Lisbonne et annonce de la volonté d'y remédier, la Commission ne donne **aucune piste concrète sur la manière dont elle envisage de faire évoluer cette gouvernance.**

Concernant les thèmes des lignes directrices intégrées et donc des objectifs quantifiés et des indicateurs de performance de la future stratégie, la Région Ile-de-France est d'avis qu'il est important de donner suffisamment de souplesse afin de permettre à l'ensemble des territoires de l'UE de développer une stratégie en accord avec leurs spécificités et aux défis qui leurs sont propres. Il convient sans doute d'envisager de réduire le nombre d'objectifs et de les définir de manière à ce qu'ils correspondent à **des objectifs compréhensibles et appropriables pour les citoyens ainsi que pour les acteurs économiques, sociaux et associatifs.**

## Contacts

Patrick Franjou, Directeur des Affaires Européennes  
Conseil régional d'Ile-de-France  
[patrick.franjou@iledefrance.fr](mailto:patrick.franjou@iledefrance.fr)

Françoise Chotard, Directrice  
Ile-de-France Europe  
[francoise.chotard@iledefrance-europe.eu](mailto:francoise.chotard@iledefrance-europe.eu)

---

<sup>3</sup> « 19. En même temps, le Conseil européen appelle de ses vœux une nouvelle réflexion sur la méthode à suivre; une structure de gouvernance plus efficace et plus transparente, qui soit axée sur l'obtention de résultats tangibles, est nécessaire. À cet égard, il est fondamental de mettre en place un système de surveillance et d'évaluation des mesures prises. Il convient aussi de réfléchir plus avant aux moyens d'améliorer la coordination des politiques économiques et à la meilleure manière d'utiliser les recommandations par pays pour mieux articuler les mesures nationales et européennes et renforcer la dimension nationale en associant plus activement les partenaires sociaux et les autorités régionales et locales. »